



## Gestion des déchets

A l'exception des biodéchets et des déchets verts qui continuent à être collectés sur le site de La Chaux, tous les autres types de déchets doivent être apportés à Grancy.

### Déchets verts :

Les gros volumes de déchets verts (taille d'arbustes, arbres, gazon, feuilles) sont à apporter directement à la Compostière de la Venoge (sur la route cantonale Cossonay - La Sarraz, à gauche 200m. après le TCS).

#### Horaires d'ouverture

Lundi - vendredi de 08h.00 à 18h.00

Du 1er mars au 31 octobre, également ouvert le samedi de 10h.00 à 15h.00.

**Il est nécessaire d'être muni d'une carte nominative, à retirer au bureau communal, contre paiement d'une caution de CHF 50.00.**



Les petites quantités sont toujours prises en charge par le centre de tri des déchets communal.

### Biodéchets :

Il est rappelé que les déchets suivants sont à jeter dans la benne jaune :

- fruits et agrumes
- restes de repas (crus ou cuits)
- viandes et os, charcuterie (crues ou cuites)
- poissons
- graisse de cuisson, beurre, coco (sans emballage)
- produits laitiers (sans emballage)
- marc de café / thé (pas de capsules)
- fleurs, plantes vertes (sans pot ni vase)
- coquilles (huitres, moules, escargots)



## Litière pour chats

Les litières pour chats, de tout type, sont interdites dans les déchetteries de La Chaux et de Grancy. Elles doivent obligatoirement être éliminées avec les ordures ménagères dans des sacs taxés, afin de garantir une gestion conforme et hygiénique des déchets.

## Déchetterie de Grancy

La Commune de La Chaux bénéficie des prestations offertes par ce site.

Nous vous rappelons les horaires d'ouverture :

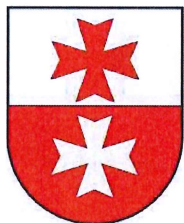
- lundi de 9.00h à 11.00h
- mercredi de 17.00h à 19.00h
- samedi de 9.00h à 12.00h

## Transports déchets à Grancy

Comme déjà annoncé, les personnes sans permis de conduire ou à mobilité réduite qui souhaitent bénéficier de la prestation « parrainage » mise en place, sont priées de s'annoncer au greffe ([greffe@lachaux.ch](mailto:greffe@lachaux.ch) ou 021 861 11 01).

La Municipalité reste à disposition pour toutes questions et remercie d'ores et déjà les « parrains » pour leur aimable collaboration.





# COMMUNE DE LA CHAUX

## ORDURES MÉNAGÈRES

MODIFICATION DES POINTS DE COLLECTES, DES LE 1<sup>ER</sup> JUILLET 2026

Suite à des discussions avec l'entreprise Borgeaud Transport, la Municipalité a décidé de revoir l'organisation du ramassage des ordures ménagères.

Afin de limiter certaines problématiques constatées, notamment des sacs déchirés ou déposés hors délais, il a été décidé de supprimer les points de collecte destinés aux sacs poubelles.

En revanche, les six points de collecte équipés de conteneurs (déjà existants) sont maintenus.

**Dès le 1<sup>er</sup> juillet 2026, il n'y aura donc plus de ramassage des sacs déposés individuellement ; seuls les points de collecte officiels seront pris en charge. (carte synoptique ci-dessous).**

Les propriétaires de conteneurs privés sont priés de les identifier clairement, de les déposer aux différents points de collecte avant 13h00 le mardi, puis de les récupérer le mardi en fin de journée.

Nous vous remercions de votre compréhension et de votre collaboration.

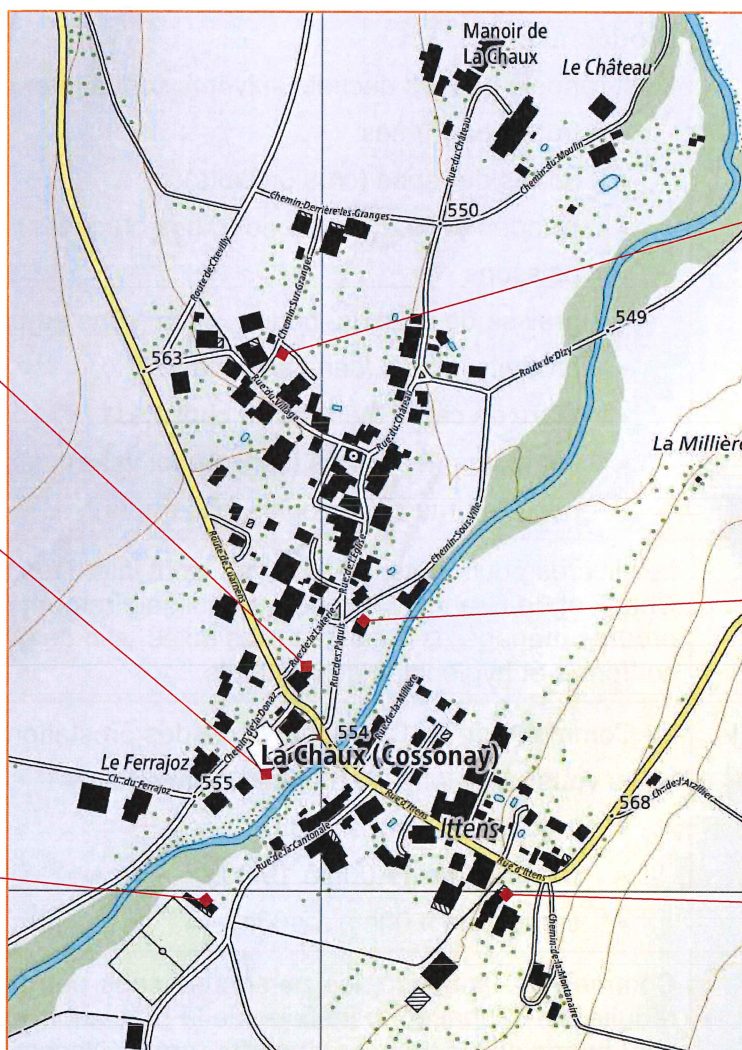
### Containers La Laiterie :



### Containers déchetterie :



### Containers terrain de foot :



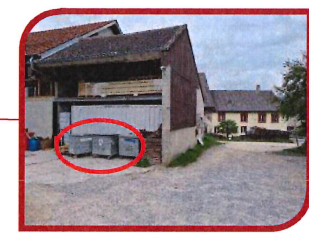
### Containers Le Verdier :



### Containers Ecole :



### Containers Ferme Chanson :



**Dépôt de sac taxés  
UNIQUEMENT**